



TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION NATIONAL 2019-2023 DE LUTTE CONTRE LA TRAITE, L'EXPLOITATION ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

Février, 2024



I. Contexte et justification

Le Plan d'Action National (PAN) 2019-2023 est le document de stratégie nationale qui a permis à la Côte d'Ivoire d'opérationnaliser ses objectifs en matière de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants sur la période de 2019 à 2023. Il a été élaboré conjointement par le **Comité Interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CIM)**, et le **Comité National de Surveillance des Actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CNS)** en collaboration avec les acteurs publics et privés intervenant sur la question de la protection de l'enfance en Côte d'Ivoire.

Le PAN 2019-2023 a été lancé le **25 juin 2019** par la Première Dame, **Madame Dominique OUATTARA**, Présidente du CNS, pour une durée de trois ans et devait donc s'achever en 2021. Mais, le **21 octobre 2021**, au cours de la réunion d'évaluation de sa mise en œuvre, il avait été reconnu **l'impact négatif de la COVID-19 sur la capacité des acteurs à réaliser certaines activités** du PAN, en raison des mesures barrières décrétées par le Gouvernement. Il s'agit entre autres, du confinement des populations, de la distanciation sociale et de l'interdiction de regroupement massif des populations.

Ces mesures ont significativement restreint la capacité de mobilité et d'action des acteurs sur le terrain. En raison de cet état de fait, la Première Dame, **Madame Dominique OUATTARA**, Présidente du CNS, en accord avec le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, Président du CIM, et en consultation avec les parties prenantes publiques et privées, a pris la décision de proroger la mise en œuvre du PAN jusqu'en fin 2023, afin de permettre une mise en œuvre optimale.

Le PAN 2019-2023 est le troisième qu'exécute la Côte d'Ivoire, sous le leadership de la Première Dame, **Madame Dominique OUATTARA**, Présidente du CNS, depuis l'accession au pouvoir d'Etat en 2011, du Président de la République, **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, qui a fait de la lutte contre le travail des enfants, une priorité nationale.

Le premier PAN, 2012-2014, avait un budget de 13,7 milliards FCFA. Il a été exécuté à hauteur de 90% des activités planifiées et son taux de financement était de 72,2%, correspondant à 9,4 milliards FCFA d'investissement. **Le deuxième PAN, 2015-2017**, avait un budget de 12,9

milliards FCFA. Il a été exécuté à hauteur de 73,96% des activités planifiées et son taux de financement était de 77%, correspondant à 9,9 milliards FCFA d'investissement.

En 2018, après 6 années d'actions intensives sur le terrain visant à lutter contre le travail des enfants, et au regard de la persistance du phénomène dans plusieurs secteurs d'activités économiques en Côte d'Ivoire, la Première Dame a décidé d'organiser un séminaire bilan, afin de faire le point des actions menées, des résultats obtenus et d'évaluer la pertinence et l'efficacité de la stratégie nationale de lutte contre le travail des enfants.

Le séminaire bilan qui s'est déroulé **en novembre 2018 à Grand-Bassam, a permis de tirer les leçons des forces et faiblesses de la stratégie nationale** de lutte contre le travail des enfants et de faire des recommandations pour l'élaboration d'un nouveau Plan d'Action National plus efficace.

A ce titre, le Plan d'Action National (PAN) 2019-2023 a été élaboré dans une perspective globale et systémique, afin de générer un impact plus significatif sur la réduction du travail des enfants à l'échelle nationale. Son objectif était d'intensifier les actions de lutte contre le travail des enfants en passant de l'approche projet (approche sectorielle) à **l'approche holistique** pour plus d'efficacité. Il visait également à **s'attaquer aux causes profondes et sous-jacentes du travail des enfants**, en tenant compte des nouveaux défis tels que la traçabilité des chaînes d'approvisionnement des matières premières, notamment le cacao, ainsi que la lutte contre la déforestation.

Le PAN 2019-2023 visait aussi à **intégrer la lutte contre le travail des enfants dans les programmes sociaux du Gouvernement**, tels que la Couverture Maladie Universelle (CMU), et le programme des filets sociaux productifs pour des résultats plus significatifs.

II. Objectif de la mission

Le délai de mise en œuvre du Plan d'Action National 2019-2023 de lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants (PAN) étant arrivé à son terme, l'appui d'un cabinet externe est recherché pour réaliser l'évaluation dudit Plan d'Action National.

III. Tâches spécifiques (résultats attendus)

Il s'agit d'obtenir un ensemble d'informations qualitatives et quantitatives permettant de mesurer un certain nombre de résultats et d'indicateurs de progrès. Les travaux comprendront les tâches suivantes :

- a. établir la cartographie des interventions et des parties prenantes du PAN ;
- b. élaborer la méthodologie de collecte et d'analyse des informations pour réaliser l'évaluation du PAN 2019-2023 en capitalisant les expériences précédentes et les ressources mises à disposition par le Comité Scientifique (cf. V. Supervision des travaux), notamment la matrice élaborée par le CIM ;
- c. réaliser une revue de littérature sur le type d'interventions en matière de lutte contre le travail des enfants et leur efficacité à partir des études existantes (y compris la prise en compte des évaluations des PAN 2012-2014 et 2015-2017) ;
- d. mesurer le niveau d'exécution du PAN 2019-2023 (examiner les progrès réalisés en référence aux objectifs et indicateurs fixés) ;
- e. Apprécier la pertinence, l'efficacité et l'efficience des interventions du plan d'actions
- f. mesurer le taux de financement et de mobilisation des ressources ;
- g. évaluer les efforts fournis par chaque acteur de mise en œuvre et leur niveau de redevabilité au niveau des activités réalisées et des efforts financiers produits/réalisés;
- h. évaluer les forces et faiblesses des interventions entreprises dans le cadre de sa mise en œuvre du PAN 2019-2023 ;
- i. évaluer la disponibilité et la qualité des informations ;
- j. évaluer la qualité, la pertinence et l'échelle des interventions ;
- k. évaluer la qualité de la coopération et de la collaboration entre les parties prenantes du PAN 2019-2023 ;
- l. identifier les facteurs de réussite et les facteurs de risques ayant impacté la mise en œuvre du PAN 2019-2023 ainsi que les opportunités et les leçons apprises ;
- m. évaluer l'efficacité des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation.
- n. Formuler des recommandations de nature stratégique et opérationnelle pour orienter le développement d'un prochain plan d'actions national 2024-2028.

Les aspects suivants pourront être pris en compte pour l'évaluation :

- o.* leadership et mise en œuvre, niveau d'engagement du Gouvernement et des autres parties prenantes (Industrie du cacao et du chocolat, secteur privé, Organisations de la Société civile, Agences du Système des Nations Unies...)
- p.* cohérence, synergies et complémentarités des interventions entre les parties prenantes selon leur mandat dans le cadre du PAN 2019-2023 et avec les autres cadres stratégiques nationaux (Stratégie Nationale pour le Cacao Durable ; Stratégie nationale de Protection de l'Enfance ; Système National de traçabilité, etc.) et internationaux (alliance 8.7 des ODD) pertinents ;
- q.* analyse contextuelle et incidences de facteurs externes sur la mise en œuvre du PAN 2019-2023 (COVID, évolutions du contexte national ou international avec des incidences en matière de dynamiques migratoires, politiques, économiques, évolutions normatives ou législatives impactant des secteurs stratégiques ou à risque élevé pour la vulnérabilité des enfants, l'instabilité politique des pays voisins : Mali, Burkina et Niger...)
- r.* durabilité des interventions et niveau d'engagement des communautés dans la lutte contre le travail des enfants ;
- s.* bonnes pratiques et leçons apprises ;
- t.* Genre et droits humains, équité

IV. Critères et questions évaluatives

La pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité sont les principaux critères d'évaluation retenus dans le cadre de cet exercice.

Les principales questions d'évaluation à considérer sont :

Pertinence

- Dans quelle mesure les orientations stratégiques du plan d'action national répondent-elles aux engagements de la Côte d'Ivoire au plan international
- Dans quelle mesure les orientations stratégiques du plan d'action national sont alignées sur les besoins en termes de prévention et en termes de réponse du travail des enfants ?

Cohérence

- Dans quelle mesure les interventions sont-elles complémentaires avec celles des autres parties prenantes et avec les autres cadres stratégiques nationaux et internationaux ?
- Dans quelle mesure les orientations stratégiques du plan d'action national sont en cohérence avec les objectifs nationaux ?

Efficacité

- Dans quelle mesure le Plan d'Action national et les interventions des partenaires ont adressé les facteurs de risques ?
- Dans quelle mesure les résultats poursuivis, dans le cadre du plan d'action national, ont été atteints ?
- Dans quelle mesure le dispositif de coordination et de suivi a été performant ? Quels ont été les points forts et points faibles de ce dispositif ?

Efficiace

- Quelle est la performance dans le respect des délais, notamment dans la mobilisation des ressources, la réalisation des cibles ?
- Dans quelle mesure les interventions menées par le Gouvernement et les partenaires sont-elles coût-efficaces ?
- Dans quelles mesures les mécanismes de coordination au niveau national et au niveau déconcentré s'intègrent et fonctionnent dans le dispositif institutionnel ?

Durabilité

- Dans quelle mesure les résultats atteints sont durables et les interventions menées par le Gouvernement et ses partenaires sont pérennes ?
- Quels sont les mécanismes mis en place pour assurer une appropriation nationale du plan d'action et une pérennité des stratégies en faveur de l'abandon total ?
- Dans quelle mesure les interventions menées en matière de renforcement de capacités nationales permettent des résultats durables et d'envergure ?

V. Approche, livrables et chronogramme prévisionnel

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des principales étapes, des livrables et délais souhaités pour l'exécution de la mission :

Activité	Livrable	Echéance estimée
1. Cadrage de la consultance : réunion de cadrage avec le Comité Scientifique et revue documentaire	Note de cadrage (déclinant la méthodologie détaillée, y compris la matrice d'évaluation)	deux semaines après le début de la mission
2. Un Protocole détaillé de recensement et de cartographie des interventions et des parties prenantes y compris la méthodologie de collecte, de traitement et d'analyse des données	Protocole de la recherche	Une semaine après la réunion de cadrage
3. Revue documentaire, consultations préliminaires des parties prenantes clés de mise en œuvre du PAN 2019-2023	Rapport d'évaluation préliminaire	1 mois après le début de la mission
4. Collecte de données primaires auprès des informateurs clés Présentation au Comité Scientifique des résultats préliminaires sur la base de la revue documentaire et du processus de consultations élargies y compris les outils de collecte d'informations		
5. Conduite du processus de consultations élargies et consolidation des analyses	Rapport d'évaluation provisoire*	2 mois après le début de la mission

Présentation du rapport d'évaluation provisoire au Comité Scientifique, revue et ajustement (y compris les modalités d'organisation d'un atelier de présentation élargi du rapport)		
6. Organisation d'un atelier élargi de présentation du rapport d'évaluation	Compte-rendu de l'atelier	2 mois et deux semaines après le début de la mission
7. Revue et ajustement du rapport d'évaluation finale, approbation du Comité Scientifique	Rapport d'évaluation final	3 mois après le début de la mission
8. Atelier élargi de validation du rapport final d'évaluation du PAN 2019-2023	Compte rendu de l'atelier	2 semaines après l'approbation du Comité Scientifique

*Le rapport d'évaluation comprendra les modalités d'organisation d'un atelier de présentation élargi des résultats et des recommandations pour l'élaboration du nouveau PAN 2024-2028.

VI. Supervision des travaux

Le cabinet de consultance travaillera sous la **responsabilité conjointe du CNS/Cabinet de la Première Dame et du CIM/Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale**. Les travaux seront supervisés par un **Comité Scientifique** composé de représentants des organisations suivantes :

- CNS/Cabinet de la Première Dame ;
- CIM/Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ;
- Ministère de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté ;
- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ;
- Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement (Direction du Contrôle, Suivi, Evaluation) ;
- Primature ;

- Conseil du Café-Cacao ;
- UNICEF Côte d'Ivoire ;
- OIT Côte d'Ivoire ;
- Save the Children Côte d'Ivoire;
- Fondation ICI ;
- World Cocoa Foundation (WCF)

Ce comité scientifique examinera et validera tous les produits (rapport de démarrage, rapport préliminaire d'évaluation et rapport final d'évaluation) issus de cette évaluation.

VII. Qualifications attendues et expérience requise du cabinet recruté pour la consultance

Le cabinet retenu pour évaluer la mise en œuvre du Plan d'Action National de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants de la Côte d'Ivoire doit avoir une expertise technique solide, une connaissance approfondie du contexte national et international, une expérience en évaluation de programmes, politiques et stratégies, des compétences en communication et une capacité à travailler de manière collaborative dans des environnements multiculturels et multipartite.

Cela doit se traduire de façon concrète par une :

1. Expertise en droits de l'homme et protection de l'enfance

Une solide connaissance des normes internationales et nationales relatives aux droits de l'homme, en particulier des droits de l'enfants, en ce qui concerne la protection des enfants contre la traite et l'exploitation est indispensable.

2. Connaissance avérée du contexte national et international relatif à la lutte contre le travail des enfants

Une compréhension approfondie du contexte politique, social, économique et culturel de la Côte d'Ivoire est essentielle pour évaluer la pertinence et l'efficacité des interventions prévues dans le Plan d'Action National 2019-2023. Une connaissance du contexte international et des enjeux liés à la lutte contre le travail des enfants est également recherchée.

3. Expérience en évaluation de programmes politiques et stratégies

Une expérience avérée en matière d'évaluations de programmes, politiques et stratégies nationaux dans un environnement pluriacteur, en particulier dans le domaine de la lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants, est nécessaire pour mener une évaluation efficace.

4. Compétence en collecte et analyse de données

Une expertise dans la collecte et l'analyse de données quantitatives et qualitatives est indispensable pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'Action National.

5. Compétences en communication

La capacité à communiquer efficacement, tant à l'écrit qu'à l'oral, avec différentes parties prenantes, y compris les Gouvernements, les Organisations de la Société Civile, les entreprises privées, les Agences des Nations Unies et les communautés locales, est essentielle pour partager les résultats de l'évaluation et recommander des actions.

6. Sensibilité culturelle et linguistique

Une sensibilité aux diverses cultures et langues présentes en Côte d'Ivoire est importante pour garantir une approche inclusive et une consultation des communautés dans l'évaluation des interventions.

7. Capacité à travailler de manière collaborative

Être capable de travailler en étroite collaboration avec les différentes parties prenantes impliquées dans la lutte contre la traite et l'exploitation des enfants en Côte d'Ivoire, y compris les acteurs gouvernementaux, les Organisations de la Société Civile, les acteurs du secteur privé, les Sociétés Coopératives de producteurs, les Organisations syndicales, les Organisations d'employeurs, les Partenaires techniques et Financiers, et les communautés locales.

VIII. Profil recherché pour l'évaluation du PAN 2019-2023

Les qualités et expériences recherchées suggèrent le profil suivant : une compétence et une expertise en statistique, en économie, en suivi-évaluation, en planification, en sociologie de développement et en droits humains.

Une expérience avérée en évaluation de programme.

IX. Conditions spécifiques et processus de soumission

Le cabinet préparera deux offres séparées : (i) une offre technique et (ii) une offre financière.

(i) L'offre technique doit comprendre :

- La proposition technique résumant la compréhension du contexte et des objectifs de la mission, y compris tout commentaire éventuel sur les présents TDR, la méthodologie proposée accompagnée d'un chronogramme d'activités ;
- Le CV actualisé du consultant principal / la composition de l'équipe et les CV des consultants prévus pour la mission ;
- La présentation d'au moins trois références d'expérience similaire et/ou pertinente pour la mission, avec des contacts clients ;
- Au moins trois (03) attestations de bonne exécution d'évaluation de programme ;
- Une attestation de régularité sociale et fiscale du Cabinet.

(ii) L'offre financière doit contenir :

- un budget distinguant les coûts liés au temps passé par le(s) consultant(s) en précisant le taux jour applicable et les autres coûts tels que les frais de déplacement.
- L'offre financière proposée doit être complète et inclure toutes les dépenses nécessaires à la réalisation des livrables attendus.

(iii) Critères de sélection

La sélection du cabinet sera faite sur la base des offres techniques et financières qui seront soumises. Les offres techniques et financières seront notées sur 100 points dont 30 points pour l'offre financière et 70 points pour l'offre technique.

X. Délai de soumission des offres techniques et financières

Les offres techniques et financières doivent être soumises en version électronique au plus tard le **vendredi 29 mars 2024 à 18 heures 00**, par E-mail aux adresses électroniques suivantes :

cns@1eredame.ci

directiontravailenfants@gmail.com

XI. Modalités de paiement de la consultance

Les paiements seront échelonnés comme suit :

- 20% après la validation du livrable 1 par le comité scientifique : Rapport d'évaluation préliminaire ;
- 30% après la validation du livrable 2 par le comité scientifique : Rapport d'évaluation provisoire ;
- 50% après la validation du livrable 3 par le comité scientifique : Rapport d'évaluation final.

Les paiements seront effectués pour les travaux achevés et approuvés de manière satisfaisante par le comité scientifique.